

JUIN 2016

le Castelfondais

Votre bulletin municipal



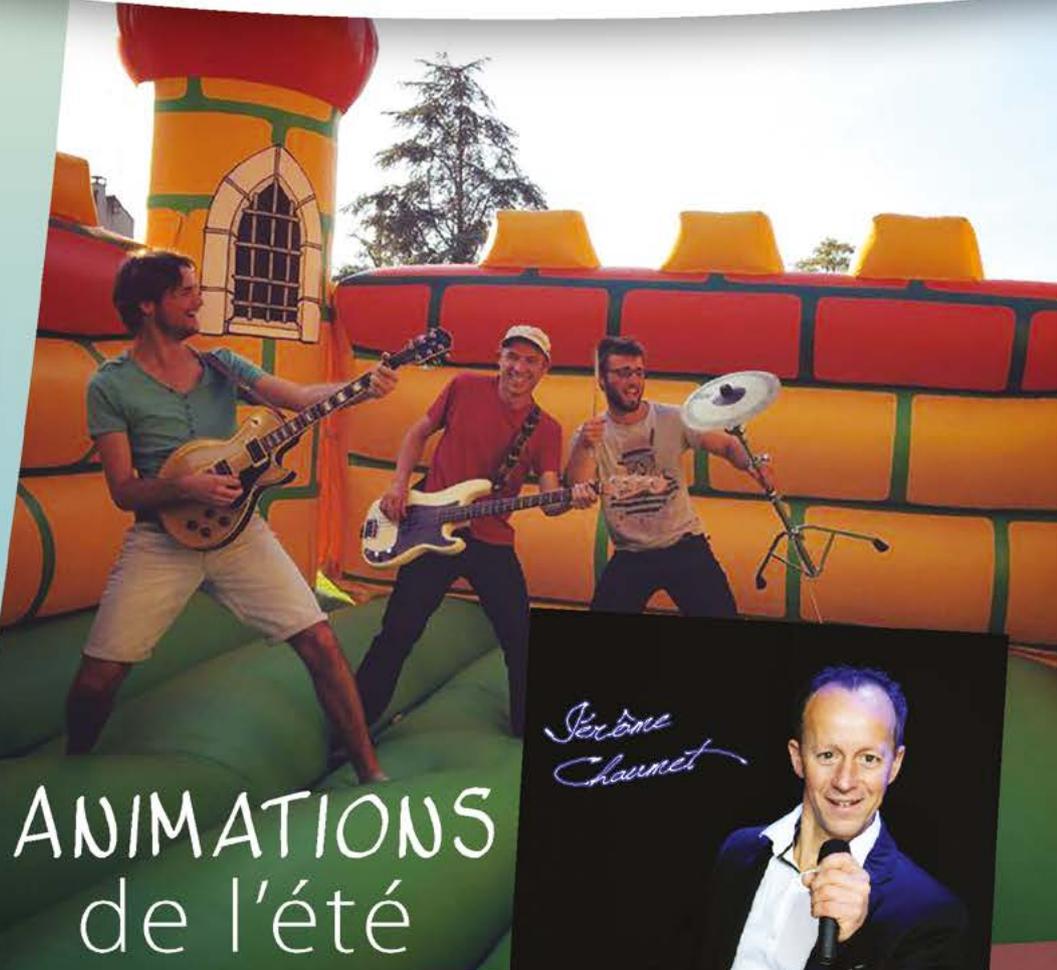
Finances : neutralité financière pour les ménages Castelfondais • p. 7



Des Castelfondaises en or • p. 12



Castelculier sur Facebook • p. 20



VILLE DE CASTELCULIER

Sommaire

- Édito p. 3
- Conseil Municipal p. 4
- Du côté des Commissions p. 7
- Police Municipale p. 8
- Festivités de l'été p. 10
- Vie Associative p. 16
- Facebook p. 20



le Castelfondais

Votre bulletin municipal

RETROUVEZ TOUTES VOS
INFORMATIONS EN LIGNE SUR :
www.ville-de-castelculier.fr

NUMÉROS UTILES

- Mairie : 05 53 68 56 00
- Syndicat d'Initiative : 05 53 68 08 68

- Bibliothèque : 05 53 87 48 16
- Centre de loisirs
«Les Pitchoun'nets» : 05 53 48 30 57
- École maternelle
et son périscolaire : 05 53 68 51 04
- École primaire
et son périscolaire : 05 53 68 59 54

- Garderie municipale : 05 53 68 75 06
- Crèche : 05 53 68 54 95
- Centre de loisirs
«Saint Ferréol» : 05 53 96 43 39
- Cantine : 05 53 68 75 06
- Déchetterie : 05 53 68 23 56
- Transport à la demande : 06 76 04 61 24

HORAIRES :

• MAIRIE
Lundi au vendredi 9h-12h et 13h-17h
Samedi matin 9h-12h

• BIBLIOTHÈQUE :
Lundi 9h-12h15 et 17h-18h30

Mardi 9h-12h15 / Mercredi 15h-17h
Jeudi 9h-12h / Vendredi 9h-12h /
Samedi matin 10h-12h

Pendant les vacances scolaires les horaires
peuvent être modifiés.
La cotisation annuelle est de 10 € par famille.
Chaque lecteur peut emprunter 4 ouvrages pour
une durée d'1 mois.

• SYNDICAT D'INITIATIVE :
JUN :
Du mardi au dimanche de 9h à 17h
JUILLET ET AOÛT :
Tous les jours de 10h30 à 18h
SEPTEMBRE :
Du mardi au dimanche de 9h à 17h

DÉCHETTERIE ZA de Castelculier :

Heures d'hiver de novembre à mars :

lundi au vendredi : 13h30 à 17h30, samedi : 9h à 12h et 13h30 à 17h30

Heures d'été d'avril à octobre :

lundi au vendredi : 14h30 à 18h30, samedi : 9h à 12h et 14h30 à 18h30

Une benne est à disposition des castelfondais moyennant la somme de **15 € à régler lors de la réservation.**

Celle-ci peut être utilisée pour les déchets verts et pour les encombrants.

Réservation auprès du secrétariat de la Mairie (05 53 68 56 00) à minima une semaine avant la date de dépôt souhaitée.

PERMANENCES DES
ADJOINTS ET DÉLÉGUÉS SUR
RV LE SAMEDI MATIN
ENTRE 09 H ET 12 H.



Le Castelfondais

Juin 2016

Directeur de publication :

Olivier Grima

Comité de rédaction :

Corinne Barthe, Marie Castagné,
Marie-Pierre Battistuzzi, Philippe
Cazé, Patrick Leclercq, Jérôme
Sabatino

Graphisme et impression :

Castel Impression



Chères Castelfondaises, Chers Castelfondais,

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, au mois d'avril le budget communal et je remercie les élus pour leurs contributions constructives.

La municipalité s'engage depuis 2 ans à améliorer et développer les services rendus aux administrés tout en recherchant des pistes de réduction des coûts, en une phrase : «Faire mieux avec moins !».

Ces économies réalisées grâce à l'engagement de tous, nous permettent de désendetter la commune et de faire face à la baisse des dotations de l'état (perte de 128 000 € au budget 2016).

Dans ce contexte difficile, nous continuons à investir, pour maintenir un environnement de qualité, en autofinançant tous nos projets d'investissement depuis le début du mandat.

L'entrée de Castelculier dans l'Agglomération d'Agen, contribue à répondre encore mieux à vos attentes en terme de services. L'attribution de compensation versée par l'AA à la commune (861 510 €) au titre des compétences transférées et une gestion rigoureuse de nos deniers publics nous ont permis de stabiliser la fiscalité ménage sur ce budget. La commune poursuit son développement, désormais, en prenant pleinement sa place dans le bassin de vie agenais.

Enfin la saison estivale s'annonce et je vous donne rendez-vous pour les marchés gourmands et les soirées castelfondaises, moments de convivialités partagés avec vous.

Bon été à vous !

Olivier Grima

EXTRAITS DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2016

TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DE BÂTIMENTS COMMUNAUX - FONDS DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE (FST)

En adhérant l'A.A. au 1^{er} janvier 2016, la Commune peut bénéficier du Fonds de Solidarité Territoriale (FST).

Les opérations éligibles à ce FST sont :

- Voirie communale
- Dépendances de la voirie nationale, départementale et communautaire
- Aménagements des espaces publics
- Équipements communaux de proximité (immobiliers et mobiliers)
- Accessibilité des équipements publics communaux
- Développement durable - aménagement de pistes cyclables
- Développement durable - économies d'énergies et énergies renouvelables
- Développement durable - acquisition de véhicules propres
- Acquisition de panneaux lumineux d'information municipale.

Ainsi, une demande de FST sera sollicitée en 2016 auprès de l'A.A. pour les bâtiments communaux suivants concernés par cette mise aux normes en terme d'accessibilité pour un coût des travaux de 80 900 € :

- École primaire : 17 700 €
- Salle des fêtes : 47 050 €
- Mairie : 16 150 €

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant :

- Subvention État - DETR 2016 (30%) : 24 270 €
- Subvention Conseil Départemental 47 (26,77%) : 21 656 €
- Fonds de Solidarité Territoriale A.A. : 17 480 €
- Autofinancement commune : 17 494 €

ÉLABORATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'élaborer un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) en concertation avec les autres acteurs locaux (associations de personnes handicapées et à mobilité réduite, de parents d'élèves et de commerçants).

Le comité de pilotage et d'échanges «accessibilité des personnes handicapées» sera constitué de :

- Monsieur le Maire : Olivier Grima
- Adjoint accessibilité : Joël Bonnet
- Vice-président Commission sécurité-santé-social et CCAS : Pascal Brulé
- Directrice Générale des Services : Daniëlle Petit

- Responsable du Service Technique : Jean-François Belle

- Les représentants :

- des associations de personnes handicapées
- des associations familiales
- des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion
- des associations de personnes âgées et retraitées

DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

À l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Pascal Brulé en tant qu'élu référent sécurité routière, interlocuteur privilégié de la Préfecture 47 qui a signé avec l'association des Maires de Lot-et-Garonne la charte départementale de partenariat sur la sécurité routière.

Le réseau des Élus Référents Sécurité Routière (ERSR) a pour objectif de porter et d'animer la politique locale de sécurité routière, d'être l'interface entre le domaine politique et les services techniques et administratifs.

AVIS SUR LES DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL DE COMMERCES DE DÉTAIL ACCORDÉES PAR LE MAIRE POUR 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle de commerces de détail pour 5 dimanches en 2016 où le repos a lieu normalement le dimanche.

CANDIDATURE AU MARCHÉ DE GAZ NATUREL POUR UNE DURÉE DE 3 ANS PROPOSÉE PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR «L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE»

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire acte de candidature au marché d'achat de gaz naturel proposé par le groupement de commande pour «l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétiques». Il donne mandat aux Syndicats Départementaux d'Énergies d'Aquitaine afin de solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de Réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison que la Commune décide d'intégrer dans ce marché public et approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE «INFRASTRUCTURE(S) DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES» AU SDEE 47

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de transférer la compétence «infrastructures de

charge pour véhicules électriques» au SDEE 47 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, à compter du 1^{er} mars 2016.

Le Conseil Municipal s'engage à verser au SDEE 47 la contribution ou le fonds de concours dus pour la réalisation des travaux d'installation et l'autorise à occuper temporairement le domaine public de la Commune nécessaire à l'implantation des bornes tout en l'exonérant du versement de redevance d'occupation du domaine public.

Également, le Conseil Municipal s'engage à accorder durant deux ans la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules rechargeables sur tout emplacement de stationnement géré directement par la collectivité, avec ou sans dispositif de charge, pour une durée minimale de stationnement de 2 heures.

AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE D'UN MARCHÉ PUBLIC À PROCÉDURE ADAPTÉE POUR DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE BÂTIMENTS COMMUNAUX

À l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable au lancement de la consultation relative à l'exécution de travaux et à l'acquisition de fournitures d'accessibilité pour les bâtiments communaux et autorise le Maire à signer le marché public de travaux et de fournitures d'accessibilité en procédure adaptée.

EXTRAITS DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2016

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 - COMMUNE

Approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal du Compte de Gestion 2015 dressé par le comptable.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - COMMUNE

Après avoir voté, 18 voix POUR, le Conseil Municipal a voté le compte administratif 2015.

- Excédent de fonctionnement : 1 048 520,40 €
- Déficit d'investissement : 251 935,98 €

Résultat global : 796 584,42 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 - COMMUNE

- Résultat (excédent) de la section de fonctionnement : 1 048 520,40 €
- Résultat (déficit) de la section d'investissement : 251 935,98 €
- Reste à réaliser en investissement

(excédent) : 78 530 €

Reste en déficit d'investissement : 173 405,98 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement : 1 048 520,40 €
- Affectation à la section d'investissement : 173 405,98 €
- Résultat reporté en fonctionnement : 875 114,42 €

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 - ATELIER RELAIS

Approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal du Compte de Gestion 2015 dressé par le comptable.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ATELIER RELAIS

Après avoir voté, 18 voix POUR, le Conseil Municipal a voté le compte administratif 2015.

- Excédent de fonctionnement : 34 754,78 €
- Déficit d'investissement : 31 751,91 €

Résultat global : 3 002,87 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 ATELIER RELAIS

- Résultat (excédent) de la section de fonctionnement : 34 754,78 €
- Résultat (déficit) de la section d'investissement : 31 751,91 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement : 34 754,78 €
- Affectation à la section d'investissement : 31 751,91 €
- Résultat reporté en fonctionnement : 3 002,87 €

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 - SCENOVISION

Approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal du Compte de Gestion 2015 dressé par le comptable.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 SCENOVISION

Après avoir voté, 18 voix POUR, le Conseil Municipal a voté le compte administratif 2016.

- Excédent de fonctionnement : 21 000,63 €
- Déficit d'investissement : 18 900,00 €

Résultat global : 2 100,63 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 SCENOVISION

- Résultat (excédent) de la section de fonctionnement : 21 000,63 €
- Résultat (déficit) de la section d'investissement : 18 900,00 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement : 21 000,63 €
- Affectation à la section d'investissement : 18 900,00 €
- Résultat reporté en fonctionnement : 2 100,63 €

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION MINIMALE AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire souligne que la Commission Finances et la Commission Animation se sont réunies collégalement pour travailler sur l'élaboration de critères d'attribution de subventions aux associations communales.

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à mettre en place les critères suivants d'attribution de subventions aux associations, à compter du BP 2016 :

- être une association loi 1901
- fournir bilans moral et financier année N-1/ attestation d'assurance année N/composition du bureau si modification
- nombre d'adhérents : minimum 20 personnes
- participer aux temps périscolaire bénévolement
- participer aux manifestations communales
- l'objet social de l'association doit être de portée communale (produire un lien social sur la commune/animer la commune/être à caractère sportif-caritatif/promouvoir la commune à l'extérieur).

Seront exclus de ces champs d'application : Crèche Sucre d'Orge / Comité des fêtes.

Le montant minimum des subventions est fixé à 150 € pour chaque association qui en fait la demande.

La subvention sera attribuée à la condition que l'association communale remplisse au minimum 4 critères sur les 6 mis en place.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (SLECT) DE L'AGGLOMÉRATION D'AGEN

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport de la CLECT du 15/02/2016 définissant le montant de l'attribution de compensation pour castelculier qui est de 861 510,99 €, pour 2016.

AVENANT N°1 POUR PROLONGATION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ENTRE LA SOCIÉTÉ ACTOUR 47 ET LA COMMUNE DE CASTELCULIER

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prolonger la convention de délégation de service public passée avec ACTOUR 47, pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2016 afin de se donner le temps de réflexion quant au choix du mode de gestion envisagé pour ce service public.

CONVENTION DE LIVRAISON DE REPAS ENTRE LA SOCIÉTÉ ELIOR ET LA COMMUNE DE CASTELCULIER

M. le Maire explique au Conseil Municipal que chaque année au mois d'août le service de la cantine scolaire fonctionne uniquement pour la crèche Sucre d'Orge et que cela coûte environ 2 800 €, pour une moyenne de 20 enfants. Ainsi il est proposé de contractualiser avec un prestataire extérieur spécialisé dans la confection et livraison de repas pour 3 semaines en août 2016, pour répondre aux besoins de la crèche Sucre d'Orge.

Cette prestation coûterait environ 1 000 € et

permettrait à la commune de réaliser des économies mais aussi d'affecter son personnel communal à des tâches de gros entretiens de locaux.

Suite à une consultation de différents prestataires, dans le domaine de la livraison de repas, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de livraison de repas avec la Société «ELIOR Restauration» qui répond aux besoins et attentes de la collectivité.

AJOUT TARIF PHOTOCOPIES COULEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'élargir le champ de redevances pour photocopie noir et blanc (0,18 €) et télécopies (2,30 €) existantes, aux photocopies couleur (0,25 €).

MISE À DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX À L'ALIJPA

M. le Maire indique que cette mise à disposition d'agents communaux au Centre de loisirs de Saint Ferréol, durant les vacances scolaires est effective depuis plusieurs années mais qu'il convient de renouveler cette procédure au vu des nouveaux critères de répartition du personnel établis par l'ALIJPA pour une meilleure organisation au sein du Centre de Loisirs.

ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHÉ PUBLIC EN PROCÉDURE ADAPTÉE - ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN/HYGIÈNE/PETITS MATÉRIELS

M. le Maire énonce les entreprises retenues dans le cadre du marché public en procédure adaptée :

- le lot N°1 «produits d'entretien» a été attribué à l'Entreprise Pierre Le Goff
 - le lot N°2 «produits d'hygiène et petits matériels» a été attribué à l'Entreprise Gicquel
- Un bon travail du personnel communal a été effectué pour la mise en œuvre de cette consultation qui permettra la réalisation d'une économie substantielle pour le budget communal.

EXTRAITS DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016, comme suit :

- Taxe d'habitation (10,56 %) : 291 245 €
- Taxe foncière bâti (21,34 %) : 624 622 €
- Taxe foncière non bâti (51,83 %) : 27 677 €

SUBVENTIONS 2016 VOTÉES AU BUDGET PRIMITIF 2016

- ADMR Puymirol : 2 500 €
- Aerobic de l'agenais : 150 €
- Atout Castelfondais : 150 €
- Au fil des Séounes association : 150 €
- Basket AGS : 17 600 €
- CATM-ALPG Comité Syndical : 150 €
- Club Automobiles Anciennes : 150 €
- Club du 3^{ème} Âge : 300 €
- Comité de jumelage : 1 500 €

- Comité des fêtes : 10 000 €
- Comité Œuvres Sociales : 7 857 €
- Coop. Scolaire Maternelle : 700 €
- Coop. Scolaire primaire : 3 500 €
- Création Loisirs Castelculier : 1 000 €
- Crèche Sucre d'Orge : 45 000 €
- CSA 48^{ème} RT Club Sportif : 150 €
- Éclipse ensemble Vocal : 150 €
- FNACA Canton Puymirol : 150 €
- Gymnastique volontaire : 150 €
- Intendant universitaire : 200 €
- L'Heureux Tour : 150 €
- Les Blouses Roses : 150 €
- Pétanque AGS : 850 €
- Phœnix Country Castelculier : 150 €
- Prévention routière association : 100 €
- Puymirol Sport Nature Orientation : 500 €
- Radio Bulle : 150 €
- La Rando Castelfondaise : 150 €
- Restaurants du cœur : 150 €
- Si Castelculier m'était conté : 150 €
- Société de chasse : 150 €
- Tennis AGS : 6 700 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2016 de la commune.

- Section de fonctionnement (équilibre dépenses/recettes) : 3 327 953 €
- Section d'investissement (équilibre dépenses/recettes) : 1 087 387 €

VOTE DES BUDGETS ANNEXES 2016

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :
Budget annexe atelier-relais

- Section de fonctionnement : 52 206 €
- Section d'investissement : 66 691 €
- Budget annexe scénovision
- Section de fonctionnement : 125 329 €
- Section d'investissement : 38 700 €

AMORTISSEMENT SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT - SDEE 47

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer la durée d'amortissement à un an, de la subvention d'équipement (fonds de concours) SDEE 47. L'amortissement se fera l'année N+1.

SYNDICAT MIXTE DE VOIRIES AGEN CENTRE CONTRIBUTION COMMUNALE 2016

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide que la contribution totale de la commune pour 2016 s'élève à 226 438,31 €, dont :

- 226 088,31 € contribution pouvant être fiscalisée
- 350 € prestation non fiscalisée.

MARCHÉS GOURMANDS

À l'unanimité, le Conseil Municipal a retenu trois dates pour l'année 2016 : jeudis 30 juin, 28 juillet et 25 août (en soirée). Un emplacement sera attribué gracieusement à chaque exposant. Les organismes concernés par l'organisation de ces marchés seront consultés et la prise d'un arrêté municipal suivra.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE L'AGGLOMÉRATION D'AGEN (AA)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par la délibération de l'Agglomération d'Agen en date du 26 septembre 2013 a été prescrite la révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur les 29 communes membres. Afin d'intégrer les communes de Castelculier et Saint Pierre de Clairac, l'Agglomération d'Agen par délibération en date du 14 janvier 2016 a prescrit la procédure de révision générale du PLUI sur 31 communes. Le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), véritable projet de territoire, est destiné à fixer les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement qui serviront de cadre à l'élaboration du zonage sur l'ensemble des communes.

Ce document est donc soumis pour débat au Conseil Municipal, étant précisé :

- d'une part, qu'il sera soumis à l'attention du public au titre de la concertation à mener à bien,

- d'autre part, que le projet de PLUI ne pourra être soumis à l'attention du Conseil Municipal ou communautaire pour approbation avant un délai de deux mois après le présent débat.

Le PADD arrête les orientations générales concernant *l'adéquation du développement urbain et des espaces agricoles, les déplacements, l'équipement commercial, l'habitat, les risques naturels, les zones d'activités existantes, les réseaux, le développement durable* retenues pour l'ensemble de l'EPCI. Le débat a eu lieu sur ces orientations en ce qui concerne le territoire de la Commune de Castelculier.

Le DAAF

L'installation d'un détecteur de fumée, officiellement appelé détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF), est obligatoire dans tous les logements d'habitation. C'est ce qui résulte de la loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 qui avait prévu de généraliser ce type de dispositif d'alerte incendie dans un délai de cinq ans.

Initialement, les détecteurs de fumée devaient être installés dans les appartements et les maisons avant le 9 mars 2015 (et donc au plus tard le 8 mars 2015). Le législateur a cependant repoussé la date limite au 1er janvier 2016.

Certains détecteurs sont installés maintenant depuis plusieurs mois et font aujourd'hui l'objet de batteries ou de piles défectueuses. Dès lors, les habitants n'étant que peu sensibilisés au fonctionnement de ces détecteurs, appellent les sapeurs-pompiers dès qu'ils entendent sonner le DAAF. **Le nombre d'interventions du SDIS 47 pour détection intempestive d'un détecteur ne cesse aujourd'hui d'augmenter.**

CONDUITE À ADOPTER EN CAS DE DÉCLENCHEMENT DE L'ALARME DU DAAF :

En cas de déclenchement de l'alarme incendie il faut avant tout s'assurer de la présence de fumées.

- PAS DE FUMÉE ET/OU FLAMMES :

Cela est dû à un dysfonctionnement du DAAF.

N'APPELEZ PAS LES SECOURS, il faut peut-être changer votre appareil.

- FUMÉE ET/OU FLAMMES

Adopter la bonne conduite, mais dans tous les cas, il ne faut jamais pénétrer dans les fumées.

Si l'incendie se déclare chez vous :

- Fermez la porte de la pièce sinistrée
- Evacuez les lieux
- Fermez la porte du logement
- Sortez par l'issue la plus proche

Si l'incendie ne concerne pas votre logement :

- Restez chez vous
- Fermez la porte de son logement et mouillez-la
- Appelez les sapeurs-pompiers (N°18) et manifestez à la fenêtre si vous rencontrez un problème.



Du côté des Commissions

> Finances

La commission finances s'est réunie à plusieurs reprises pour bâtir le budget communal de l'exercice 2016. L'objectif premier étant de respecter les engagements de l'équipe municipale de maîtriser la pression fiscale sur les ménages Castelfondais et d'avoir un budget équilibré permettant la réalisation des projets.

Cette année notre commune est entrée dans l'agglomération agenaise depuis le 1er janvier, la commission intercommunalité a travaillé au transfert des compétences et à son impact financier sur le budget communal pour aboutir à une proposition de versement d'une attribution de compensation qui sera versée par l'AA à notre commune. Le montant de cette attribution est fixe et a été validée par la CLECT, le conseil communautaire et acceptée par le conseil municipal, son montant est de 861 510€ (pour rappel la PAPS nous versait 579 147€).

Concernant les recettes communales, la dotation de l'état a baissé encore drastiquement cette année, soit 48 000€ de moins que l'année dernière et 126 194€ en moins cumulé depuis 2013. Malgré cela la municipalité souhaite poursuivre le désendettement de la commune engagé depuis le début du mandat. En 2013 le montant du capital de la dette était de 5 383 990€, fin 2016 celle-ci sera de 4 250 960€ soit un désendettement important de plus de 1 100 000€ en 3 ans et ceci sans affecter la poursuite des projets qui sont tous financés sur fonds propres sans recours à de nouveaux emprunts.

La principale priorité de ce budget pour le conseil municipal a été de faire en sorte que l'entrée dans l'agglomération agenaise se fasse sans aucune incidence fiscale sur les ménages Castelfondais, et que l'ensemble des changements soient intégralement neutralisés sur la feuille d'imposition. Ce sera le cas puisque le conseil municipal a voté les taux communaux à la baisse afin de compenser intégralement l'évolution de la taxe des ordures ménagères plus élevée à l'AA ainsi que la part de la taxe d'habitation prélevée par l'agglomération :

TH : 10,56% en 2016 (11,24% en 2015)

TFB : 21,34% en 2016 (21,84% en 2015)

TFNB : 51,83% en 2016 (55,17% en 2015)

Avec le vote de ces taux le conseil municipal a pris une décision forte en matière fiscale, d'autant que les services à la disposition des habitants sont plus nombreux et toujours de qualité.

En matière de dépenses la municipalité veille scrupuleusement à ce que les efforts soient maintenus dans l'ensemble des services, sur 3 ans c'est plus de 130 000€ économisé sur les dépenses de fonctionnements de la Mairie. Lors du conseil municipal, Monsieur le Maire a remercié l'ensemble du personnel communal

et des services pour les efforts réalisés et ceux encore à venir.

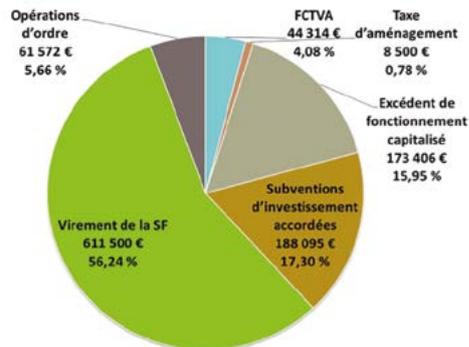
Sur l'exercice 2016, les efforts de la commune vont aller en direction de l'entretien et la mise en conformité de tous les bâtiments communaux, la poursuite de la sécurisation de la RD269, et malgré un petit effort demandé à nos associations, l'aide communale reste très importante puisque le montant des subventions aux associations communales se monte à 100 857€.

Le budget 2016 a été voté à l'unanimité du conseil municipal :

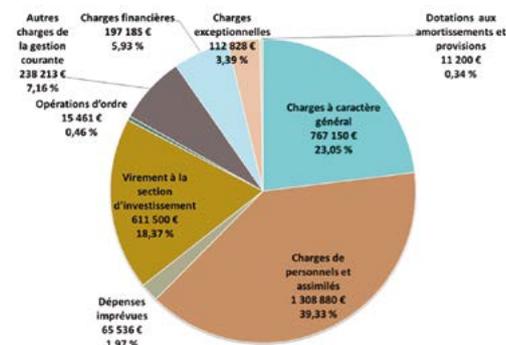
Fonctionnement : Dépenses / Recettes => 3 327 953€

Investissement : Dépenses / Recettes => 1 087 387€

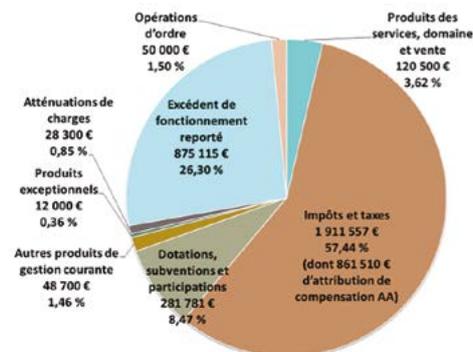
Recettes d'investissement :



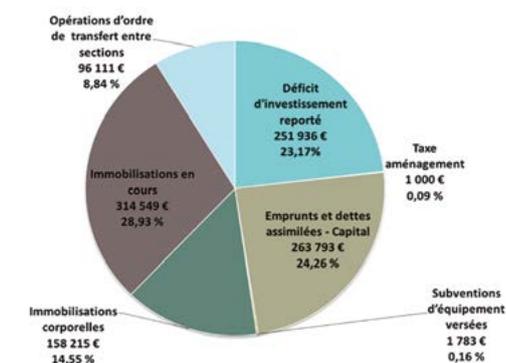
Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement :



Dépenses d'investissement :



> Développement durable

OBJECTIF : ZÉRO PHYTO

La lutte chimique reste un outil essentiel, facile d'utilisation, efficace et peu coûteux, de protection des cultures. Elle permet de préserver le potentiel de production, de régulariser les rendements et d'assurer une certaine qualité sanitaire des productions végétales.

Jugés longtemps indispensables, les pesticides sont désormais au centre des préoccupations environnementales. Tous les utilisateurs de pesticides (agriculteurs, collectivités, gestionnaires d'infrastructures et particuliers) doivent se mobiliser pour mettre en œuvre des solutions alternatives sans pesticides.

Si la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte impose l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires à partir du 01 janvier 2017, la commune est déjà engagée dans la démarche «zéro phyto».

Ainsi l'équipe des ateliers municipaux menée par Jean François Belle et Stéphane Dubroca a réduit de 60% (passant de 100 l à 40l annuel) l'utilisation de produits phytosanitaires homologués pour la voirie et les espaces verts. Les moyens de substitution mis en œuvre sont le désherbage manuel et l'achat d'une débroussailluse électro portative équipée d'une tête City cup pour le désherbage des trottoirs.



**Vous êtes victime ou témoin
d'un cambriolage :**

APPELEZ LE 17 OU LE 112

Votre appel peut être déterminant
pour interpellier les cambrioleurs



**Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !**

Avec l'heure d'été, laisser les fenêtres, portes ou baies vitrées ouvertes multiplie les risques de cambriolage.

Il existe plusieurs « astuces » et réflexes sécuritaires très simples pour les dissuader. (Ces conseils sont disponibles sur le portail des services de l'Etat en Lot-et-Garonne

<http://www.lot-et-garonne.gouv.fr/pour-votre-securite-quelquesa329.html>).

L'entretien de votre jardin

Avec les beaux jours, l'entretien des jardins a repris. Certains vident le contenu de leur bac de tondeuse par-dessus le grillage formant un tas qui gêne les agents municipaux pendant la tonte des espaces communaux.

Nous vous proposons plusieurs solutions. Depuis le 1 janvier 2016 Castelculier a rejoint l'Agglomération d'Agen.

Vous avez maintenant accès aux 8 déchetteries de l'agglomération.

- Vous pouvez commander un composter, (contacter le numéro vert : 0 800 77 00 47),

- Vous pouvez accéder à la déchetterie et ses nouveaux horaires. (Renseignement sur le site internet de la ville).

Enfin, les agents municipaux vous proposent la solution suivante.

VOUS PARTEZ EN VACANCES ?

1 Signalez votre absence à la mairie en remplissant la fiche d'inscription.

2 La police municipale s'occupe de transmettre votre demande à la Gendarmerie.

3 La police municipale et les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile.

A FAIRE :

Avant de partir, informez votre entourage (famille, amis, voisins).

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou autre ligne.

Faites ramasser le courrier.

A NE PAS FAIRE :

Diffuser vos dates de vacances sur les réseaux sociaux.

Veillez également à ce que vos enfants ne le fassent pas.

Pendant vos vacances, ne pas publier de photos justifiant de votre absence.

SI VOUS ÊTES VICTIMES OU TÉMOINS D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17

Essayer de relever les plaques d'immatriculation des véhicules. Avant l'arrivée des forces de l'ordre, préservez les traces et indices.

Ne touchez aucun objet, porte ou fenêtre.

Faites opposition auprès de votre banque.

Prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage.

Déposez plainte à la gendarmerie.

Prévenez votre assurance par lettre recommandée dans les deux jours ouvrés avec la liste des objets volés.

Fiche d'inscription à télécharger sur notre site internet ou à retirer en Mairie.

Plutôt que de vider votre bac toujours au même endroit pour former un tas gênant la tonte des tracteurs, vous pouvez le répartir le long de la clôture (cf photos).

Cette action produira un effet de désherbant naturel, car la couche de gazon tondu empêchera la repousse des





Exemple de répartition des résidus de tonte le tout le long de la clôture

mauvaises herbes.

Le second effet, facilitera le passage des tracteurs tondeuses pour la tonte des parties en charge à la commune.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à rencontrer et dialoguer avec les agents municipaux

Rappel de la réglementation :

- obligation d'entretien

L'article L.2213-25 du code général des collectivités territoriales prévoit une obligation pour le propriétaire (ou ses ayants droit) d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers et usines lui appartenant.

• Les pouvoirs du maire et la procédure

Faute d'entretien de ce terrain, le maire peut, pour des motifs d'environnement, notifier au propriétaire, par arrêté, l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état du terrain, après mise en demeure. Ces dispositions peuvent, notamment, concerner le débroussaillage d'un terrain laissé en friche.

Si au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit.

Si le propriétaire ou, en cas d'indivision, un ou plusieurs des indivisaires n'ont pu être identifiés, la notification les concernant est valablement faite à la mairie.

Villascopia

Le site de Villascopia vous accueille en Juin et Septembre :

Du Mardi au Dimanche

De 09h à 17h.

En Juillet et Août

De 10h30 à 18h

Retrouvez toute notre actualité, nos bons plans,... sur notre site internet : www.villascopia.com

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par téléphone au 05 53 68 08 68 ou d'un simple clic : info@villascopia.com

Horaires d'ouvertures pour le Syndicat d'Initiative :

En Juin et Septembre

Du Mardi au Dimanche

De 09h à 17h

En Juillet et Août

Tous les jours

De 10h30 à 18h00

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par téléphone au 05 53 68 08 68 ou d'un simple clic si.castelculier@wanadoo.fr

Pour l'Été 2016, Villascopia vous propose de venir assister pour la troisième année aux Soirées Spectacles Castelfondaises qui se dérouleront, en plein air, au cœur des thermes antiques de la villa-gallo romaine !

À noter dans vos agendas et à réserver dès à présent :

Les mercredis 20 et 27 juillet 2016

Et les mercredis 03 et 10 août 2016

Vous trouverez le programme ci-joint dans ce bulletin municipal.



Nous vous proposons deux animations «L'Art de combattre chez les gallo-romains» **les mardi 02 et 09 août 2016**. Avec Maximus, gladiateur de son état, venez vous entraîner au combat avec des armes sécurisées afin de devenir à votre tour de véritables gladiateurs !

Informations pratiques :

Tarif : 6€ - A partir de 8 ans

Rendez-vous à 14h sur le site de Villascopia.

Sur réservation par téléphone au 05 53 68 08 68 ou d'un simple clic info@villascopia.com

Le vendredi 22 juillet 2016 à 20h, pour la première année, Villascopia accueillera la 20^{ème} édition de la Nuit Internationale de la chauve-souris !

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 05 53 68 08 68 ou d'un simple clic si.castelculier@wanadoo.fr

Les 17 et 18 septembre 2016 auront lieu les Journées Européennes du Patrimoine.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 05 53 68 08 68 ou d'un simple clic info@villascopia.com

LE TOURISME D'AFFAIRES À VILLASCOPIA :

Vous êtes une entreprise et vous recherchez un lieu original pour organiser vos séminaires, réunions, assemblée générale. Vous trouverez la solution à Villascopia. N'hésitez pas à nous contacter pour tout devis personnalisé par téléphone au 05 53 68 08 68 ou d'un simple clic info@villascopia.com

Notre équipe sera à votre écoute pour présenter une offre sur mesure !

Les **Festivités** de l'été

JUIN

- **Vendredi 17** : Loto organisé par le Tennis
- **Samedi 18** : Fête des écoles
- **Vendredi 24** : Loto organisé par le Basket
- **Jeudi 30** : 1^{er} marché gourmand de la saison organisé par la Mairie
- **Jeudi 30** : Concert Les Histoires d'A.

JUILLET

- **Mercredi 06** : Loto organisé par la rando
- **Samedi 16** : Fête du 14 juillet organisée par le Comité des Fêtes
- **Mercredi 20** : Soirée Castelfondaise
- **Mercredi 27** : Soirée Castelfondaise
- **Jeudi 28** : Marché gourmand
- **Jeudi 28** : Concert Pulsion animation et Jérôme Chaumet

AOÛT

- **Mercredi 03** : Soirée Castelfondaise
- **Mardi 09** : Loto organisé par la rando
- **Mercredi 10** : Soirée Castelfondaise
- **Mercredi 17** : Soirée Castelfondaise
- **Jeudi 25** : Marché gourmand
- **Jeudi 25** : Concert Les Zicos romainois avec sonorisation par M. Balhi
- **Vendredi 26** : Loto organisé par Si Castelculier m'Était Conté

SEPTEMBRE

- **Vendredi 02** : Loto organisé par la pétanque
- **Vendredi 09** : Loto organisé par le basket
- **Vendredi 16** : Loto organisé par les automobiles anciennes de l'agenais
- **Vendredi 23** : Loto organisé par le basket
- **Vendredi 30** : Loto organisé par la pétanque





Jeudi 30 juin :
Concert
Les Histoires d'A.



Jeudi 28 juillet :
Concert Pulsion animation et
Jérôme Chaumet



Jeudi 25 août :
Concert Les Zicos romainois
avec sonorisation
par M. Balhi

Marion BLOT

Née le 13 septembre 1984 à Caen.

Maman d'une petite Sasha, 4 ans 1/2.

Le caporal Marion, du 48^e RT, a participé aux INVICTUS GAMES, du 8 au 12 Mai à Orlando, Floride, USA.

Avec les Invictus Games, elle touche à nouveau du doigt le sport de haut niveau. Marion a fait plus que flirter avec le haut niveau sportif. Elle était dedans en 2009, quand elle a été sélectionnée en équipe de France militaire pour participer à la coupe du monde de foot aux USA.

C'était juste avant que son monde ne s'écroule. Blessée de la défense, dans le cadre de son métier de militaire. Si elle a encore ses 2 jambes aujourd'hui, elle le doit à un médecin agenais.

Elle a intégré le 48^e RT (régiment de transmission) en 2010. La jeune femme de 31 ans, qui clame que «le sport, c'est ma vie», s'est retrouvée coincée dans un fauteuil, à vivoter plus qu'à vivre.

Que sont les Invictus Games?

A l'initiative du prince Harry en 2014, la deuxième édition s'est déroulée à Orlando (USA) du 8 au 12 Mai dernier, c'est l'équivalent des jeux paralympiques militaires.

31 français blessés de la défense ont été sélectionnés pour cette compétition internationale. Au total, 450 militaires, blessés en opération ou en service, issus de 15 nations, ont participé aux Invictus Games.

Le but premier de son engagement dans ses jeux étaient de démontrer qu'elle pouvait continuer à servir au sein de l'ar-



mée de Terre pour une mission différente, tout en continuant à représenter son pays, à travers le sport. Cela lui a permis, en tant que soldat blessée en service, de se reconstruire. Ces jeux ont été éprouvants dans les épreuves mais aussi lors des entraînements. Cette expérience lui a donné l'occasion de vivre humainement de belles choses au sein de l'équipe avec ses coéquipiers mais aussi en dehors avec les athlètes des pays étrangers. Dans ce genre d'engagement même si les adversaires sont les sportifs des autres délégations, «l'ennemi» auquel elle a fait face sont les maux dont elle souffre.

Vendredi 20 mai, Marion Blot a été reçue en mairie par les élus. Ils ont tenu à saluer ses remarquables performances aux Invictus Games, 4 médailles : 1 bronze, 2 en argent, et 1 en or.

Kyara et Lilou Fernandes Soares

Les deux fillettes castelfondaises évoluent à l'aérobic de l'Agenais.

Elles ont récemment participé à diverses compétitions dont les résultats sont les suivants :

• Kyara :

1^{er} Française en cadette B et 7^{ème} à l'Open International pour le solo

1^{er} Française en cadette A et 2^{ème} à l'Open International pour le trio.

• Lylou :

1^{er} Française en mini B et 2^{ème} à l'Open International pour le solo

1^{er} Française et 1^{ère} à l'Open International pour le trio.

Bravo à toutes les deux pour ces belles performances !



Brèves

Journées Européennes des Métiers d'art

Les 2 et 3 avril derniers, la commune a accueilli les journées européennes des métiers d'art se sont déroulées à Villascopia. Les visiteurs ont pu découvrir des savoirs-faire exceptionnels, des pièces uniques et apprécier autrement le site de Villascopia.



Cérémonie du 08 mai



L'Écho des Registres

Condoléances aux familles de :

- Léa FLOIRAT veuve COUSTY, décédée à CASTELCULIER le 13 janvier 2016
- Jean Raymond André BUYTET, décédé à CASTELCULIER le 31 janvier 2016
- Denise CADILHAC épouse RAYSSAC, décédée à CASTELCULIER le 06 février 2016
- René MASSARDI, décédé à CASTELCULIER le 14 février 2016
- Jeanne Thérèse SANS, décédée à AGEN le 24 février 2016
- Henri Jean BROUILLET, décédé à CASTELCULIER le 08 mars 2016
- Benoît GRACIA, décédé à CASTELCULIER le 08 mars 2016
- Denis Serge FAIVRE, décédé à AGEN le 07 mars 2016
- Charlotte Ursula MAAZ veuve QUIGUER, décédée à CASTELCULIER le 23 mars 2016
- Odette COCHARD veuve TROQUART, décédée à CASTELCULIER le 29 mars 2016
- Angèle Jeanne PUYTHORAX épouse FLORENTIN, décédée à CASTELCULIER le 03 avril 2016
- Maurice Joseph ESKENAZI, décédé à AGEN le 1^{er} avril 2016
- Yvonne LAPAX veuve VERDIER, décédée à FOULAYRONNES le 04 avril 2016
- André Arthur FREGFOND, décédé à AGEN le 05 avril 2016
- Roger Armando STRINGARO, décédé à CASTELCULIER le 21 avril 2016
- Claire, Céline JUTTAUD, décédée à CASTELCULIER le 27 avril 2016



Bienvenue à :

- Aidryann GAULT, né à AGEN le 25 janvier 2016
- Charles Guy BACH, né à AGEN le 27 janvier 2016
- Louane LATASTE, née à AGEN le 09 février 2016
- Dina MALLOUHI, née à AGEN le 26 mars



2016

- Nathan, Jean-Roger BIBONNE VINÇON, né à AGEN le 12 mai 2016
- Marius, Nino, Sacha PIASENTIN, né à AGEN le 17 mai 2016

Félicitations à :

- Patrick, Jean-Marie THEROND et Nicole GABAS, mariés à CASTELCULIER le 14 mai 2016



ALSH

LES VACANCES DES PITCHOUN'NETS, L'ACCUEIL DE LOISIRS DES 3/6 ANS

Les vacances de printemps ont permis aux pitchoun'nets de découvrir de très belles activités et sorties (cinéma, monster games). Le 19 avril, l'ALSH avait programmé une sortie au cirque Médrano à Villeneuve sur Lot, les enfants sont restés émerveillés devant les nombreux numéros présentés : animaux (tigres, zèbres, chevaux...) funambules, clowns... Puis le vendredi 22 avril, les enfants ont visité la caserne de pompiers d'Agen, ils ont ainsi pu essayer le casque de pompier, voir la grande échelle déployée, les différents véhicules d'intervention et même faire un petit tour dans le camion de pompier ! Ce fut des moments de découverte pour les petits ! Et maintenant, place aux vacances d'été !

L'ALSH «les Pichoun'nets» sera ouvert du 6 juillet au 29 juillet. Comme chaque année, les enfants pourront profiter de nombreuses activités créatives et ludiques. Plusieurs sorties seront proposées : Walibi, la ferme Lou cornal à St Pierre de Clairac, le poney club de Darel, z'animoland, le parc des pirates et le centre aqualudique de Condom.

Cette année, nous privilégions également les rencontres : 2 rencontres intercentre auront lieu avec l'ALSH de St Ferréol et de Lafox, une kermesse avec le groupe des grands de la crèche Sucre d'orge, 2 animations de prévention : l'intervention d'un dentiste agréé UFSBD lors d'une animation bucco dentaire et une journée prévention routière avec la participation du policier municipal.

Puis, pour finir des moments de fête seront bien sur programmés : le spectacle des pitchoun'nets qui permet aux enfants de présenter les chants et danses à leurs parents et c'est aussi un moment convivial et d'échange avec l'équipe d'animation. Nous clôturerons les vacances par la traditionnelle boum !

Pour plus de renseignements, sur les modalités d'inscription de votre enfant ou autre, la directrice se tient à votre disposition à la mairie ou à l'ALSH et au 05 53 68 56 00



Les TAP des apprentis jardiniers !

LE PRINTEMPS ARRIVE ET DEUX JARDINS ONT VU LE JOUR AUX ÉCOLES !

Dans le cadre des TAP (temps périscolaire de 13h30 à 14h15 à la maternelle et de 15h45 à 16h30 à l'élémentaire) et dans la continuité du projet «un fruit à la récré» programme national Nutrition santé, les enfants de l'école maternelle et élémentaire ont le plaisir de jardiner.

Les enfants découvrent ainsi les différentes tâches du jardin : plantation (légumes, aromates, petits fruits, et fleurs) arrosage, arrachage des mauvaises herbes, et peuvent observer l'évolution des plantations, découvrir des senteurs...

Cet atelier participe ainsi à donner le goût et le plaisir de manger des fruits et légumes aux enfants. Ces jardins permettent aussi de valoriser l'effort des enfants. La présence d'un jardin dans l'école apporte de nouvelles connaissances concrètes aux enfants, c'est un terrain de découverte pour nos cinq sens, et il permet d'aborder l'alimentation. Les enfants voient le végétal entier, son cycle de vie et découvrent l'origine de certains aliments (de la graine au légume).



En été, les activités ados reprennent !!!

Depuis maintenant 8 ans, la municipalité propose, aux jeunes castelfondais âgés de 12 à 16 ans, et pour une participation financière honorifique, des sorties à caractère ludique et rafraichissantes, à raison de 1 journée par semaine pendant les vacances estivale.

Le programme n'étant pas encore définitif, et le nombre d'inscrits par sortie étant limité à 8, vous serez prochainement avertis de la mise en ligne du programme sur le site internet de la mairie (www.castelculier.fr),

Vous pourrez également prendre contact avec la bibliothèque qui se situe place de la mairie en composant le 05-53-87-48-16 et au besoin, un programme papier vous sera envoyé par courrier.



Initiation au hockey sub-aquatique lors des sorties ados d'avril 2016

AGS Tennis

C'EST REPARTI AVEC SUCCÈS !

L'AGS Tennis est de retour parmi les Clubs du Lot-et-Garonne, Organiseurs de Tournois FFT.
Cette nouvelle édition Homologuée FFT du samedi 02 au dimanche 10 Avril à Grandfonds-Castelculier a enregistré 44 inscriptions messieurs et 19 inscriptions dames.
Les compétiteurs étaient originaires de 20 Clubs du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne.
Cette semaine Tennistique ayant été un succès tant au niveau de la participation que de l'implication des Bénévoles du Club, un Tournoi plus important est déjà dans l'agenda 2017.

Vainqueur Dames : Célia Martin (Bon Rencontre)
Finaliste : Valérie Osélé (Le Passage)
½ Finaliste : Lucie Sure (Grandfonds)
½ Finaliste : Marie Pierre Sure (Colayrac)

Vainqueur Messieurs : Etienne Vasseur (Bias)
Finaliste : Antoine Coffre (Port st Marie)
½ Finaliste : Benoit Lacombe (Grandfonds)
½ Finaliste : Julien De Marchi (Agen ASPTT)

La remise des récompenses a été clôturée par un sympathique buffet en présence de :
Stéphanie Pradal et Régine Bedin, conseillères municipales qui représentaient le Maire de Castelculier Olivier Grima et l'adjointe aux Sports et Loisirs Marie-Pierre Battistuzzi.
Notre école de Tennis se porte bien.
Le Président en a fait l'un des axes prioritaires.



Compétitions et Championnat par équipes :

Bravo les Dames en 3 série Régional
Victoire sur AGEN Amical Laique (4 /2).
De même les Messieurs en 5 série Régional
Victoire en déplacement contre Miramont (5 /1).
Nous sommes déjà bientôt à mi-saison pour le championnat de Guyenne de la Région Aquitaine.
Les Dames en 3 série et Les Hommes en 5 série.

DATES DES RENCONTRES :

Jeudi 05 mai de 9h00 à 16h00
Dimanche 22 mai de 9h00 à 16h00
Dimanche 29 mai de 9h00 à 16h00
Dimanche 05 juin de 9h00 à 16h00
Dimanche 12 juin de 9h00 à 16h00

NEWS

Pour la journée de clôture avec une animation école de Tennis LE SAMEDI 25 juin 2016.
Hélène et Nicolas seront de la partie pour la rentrée prochaine pour les cours adultes et jeunes .
Pour l'été un terrain de tennis sera à disposition (le fonctionnement de cette formule reste encore à définir).
Pour toute information merci de contacter le Président M. Denis Delbos au 0624194408.
Vous pouvez vous connecter sur notre site :
www.club.fft.fr/grandfondsavenirsp/

L'AGS TENNIS vous invite à nous rejoindre pour jouer au tennis.

Comité de jumelage Médéa-Castelculier

Cette année, le Comité de Jumelage a commencé à préparer la visite de nos jumelés Italiens, visite qui s'annonce pour 2017.
Ce jumelage, un des plus anciens du département, fêtera alors son QUARANTIEME anniversaire !!!

40ème anniversaire du jumelage Médéa - Castelculier (1977 - 2017)

Ce jumelage qui trouve ses origines dans les liens familiaux entre le Frioul et le Lot-et-Garonne, se poursuit aujourd'hui avec des liens d'amitié qui se renouvellent au fil des rencontres...

La mairie et le Comité du Jumelage préparent déjà cet anniversaire...
Tous les Castelfondais sont invités à retenir la période de fin juin 2017

Pour fêter ce bel événement et se joindre à la fête !!!
Et également, pour ceux qui le peuvent, accueillir une famille italienne chez vous pour quelques jours inoubliables...

Vous pouvez déjà vous renseigner ou vous manifester à la mairie !

Éclipse

Eclipse continue son aventure musicale. Après avoir chanté à Sauveterre Saint Denis dans une église pleine c'est à la salle des fêtes de Castelculier que nous donnons notre récital annuel au profit de RETINA. Le 15 mai nous avons reçu à la cathédrale de Bon Encontre la chorale Crescendo d'Orléans. Ce fût un weekend complet avec nos amis, la visite de villascopia en fût une étape. Le 17 juillet nous chanterons à «La Chapelle» dans le Tarn et Garonne devant 40 étrangers venus des cinq continents. Ce sera le dernier concert de l'année.

Nous recrutons toujours de nouveaux chanteurs alors si l'aventure vous tente venez nous rejoindre !



Phoenix dance

Quelques nouvelles des Phoenix Dance...

Association de danse en ligne qui devrait être remboursée par la sécurité sociale tant nos adhérents sont heureux de danser.

2015/2016 furent riches en activités telles que la venue de trois chorégraphes mondialement connus qui ont attiré beaucoup de danseurs de tous départements confondus pour notre plus grand plaisir : un grand moment de partage et de convivialité.

A noter, quelques changements au niveau de nos coordonnées :
Email : phoenix-dance@orange.fr

site Internet : phoenix-dance.wix.com/phoenix

Nous allons tout doucement terminer notre année avec notre traditionnelle Assemblée Générale courant juin et d'ores et déjà nous préparons notre nouvel événement pour la rentrée 2016, en effet, pour fêter nos dix ans nous organisons un week-end de folie les 1^{er} et 2 octobre 2016, seront invités cinq chorégraphes très connus dans le monde de la danse pour satisfaire nos compétences en technique et en nouvelles danses. Pour ce faire nous avons eu la chance de bénéficier de l'octroi de trois salles afin de pouvoir accueillir tous nos participants et nous en remercions la municipalité. Il faut aussi penser à la reprise des cours vers la mi- septembre : le mardi à 20 h à la salle des fêtes



de Castelculier, les deux 1^{er} cours sont gratuits pour les nouveaux arrivants qui veulent s'essayer à la danse en ligne.

Voici une photo souvenir de notre dernier événement (vous pouvez constater le bonheur sur les visages).

Grandfonds'Gym

Encore une belle année parcourue avec de nombreux adhérents toujours prêts à retrouver une ambiance tonique et joyeuse animée par notre coach sportif Cécile LEFEVE.

Chacun y trouve son compte : des disciplines variées, à des horaires adaptés (matins ou soirées) pour les personnes qui travaillent et pour les autres, et pour tous niveaux !

Et pour preuve que cette bonne ambiance est «contagieuse», puisque le 17 avril dernier ce sont près de 70 personnes (adhérents ou pas) qui se sont déhanchées dans la salle des fêtes de Castelculier dans un après-midi «Zumba Party» endiablée, organisée par Cécile (en collaboration avec Grandfonds' Gym et Fitness Agenais) sans oublier la présence d'Edgar FRANCISCO, instructeur zumba fitness sur Toulouse, venu spécialement à Castelculier pour l'occasion.

C'est avec peine donc que nous terminerons la saison fin juin, mais avant cela, et pour remercier l'ensemble de nos adhérents, une soirée musicale et rythmée a été organisée le 26 mai dernier autour de tapas sur le Gravier à Agen.

Alors, si vous voulez comme nous, rester en super forme... ! n'hésitez pas à rejoindre notre groupe dès la rentrée de sep-

tembre (une information de la date sera faite par flyer dans les commerces, mairie, facebook,...).

A très bientôt !!

Sportivement

Les «filles» du bureau Grandfonds'Gym



Rando Castelfondaise

Pour ce long week-end de l'ascension, c'est Sare, au pays basque que la rando Castelfondaise a choisi pour sa traditionnelle sortie annuelle ; Le choix a été bon car tout y est réuni pour satisfaire ces dévoreurs de kilomètres en pleine nature. Le joyeux groupe a apprécié d'y croiser les petits chevaux basques, de voir planer les grands vautours majestueux, de partager le pic-nique au milieu de ce paysage magnifique. La journée du jeudi restera dans les mémoires, car les deux repas ont été animés par des musiciens chanteurs de talent qui ont su nous faire chanter et danser dans une superbe ambiance. Tous les membres ayant participé à l'aventure, remercient chaleureusement les membres du bureau la présidente en tête, qui se sont dévoués pour la réussite de ce sympathique séjour.



Si Castelculier m'était conté

Samedi 23 Avril 2016 avait lieu notre assemblée générale annuelle.

Bilan 2015, projets 2016...

Apéritif convivial... Les membres se sont ensuite retrouvés à Puymirol, cette année, pour déguster l'excellente cuisine traditionnelle du restaurant «Chez Béa».

Pour cette année 2016, nous vous proposons :

• **12 juin** : découverte des villages de caractère de Castelsagrat et Montjoi, avec Sandy Communal-Perier, guide conférencière. Pique-nique tiré du sac.

• **WE du 21 Août** : le Puy du Fou (complet).

• **26 Août** : loto de l'Association.

• **1^{er} octobre** : sortie découverte autour de Flarans, La Romieu.

• **6 Novembre** : loto de l'Association.

• **27 Novembre** : Après Midi THÉÂTRE à Castelculier.

Et, au fil de l'eau : sorties et spectacles partagées avec les Associations voisines, ainsi que les Diaporamas de notre photographe...

Rejoignez-nous sur les sentiers du Patrimoine !

(scmc.patrimoine47@gmail.com)

AGS Basket

UNE ÉCOLE D'ARBITRAGE LABELLISÉE NIVEAU 2 :

- 12 stagiaires de - 18 ans
- 4 stagiaires de + 18 ans

Ces jeunes, et moins jeunes, ont suivi une formation arbitre sur toute la saison. Encadrés par des formateurs labellisés, ils ont été assidus et ont pu aider le club les week-ends pour officier sur les rencontres non couvertes par le Comité 47.

Fin Avril, des membres de la Commission Départementale des Officiels sont venus évaluer, l'école d'arbitrage, en suivant un barème fédéral. C'est avec succès que le club de l'AGS Basket a répondu à tous les critères demandés.

UNE ÉCOLE DE MINI-BASKET EN COURS DE LABELLISATION :



L'école de Basket à la Fête du Mini Basket

Depuis 2009, le club est labellisé au niveau fédéral pour son école de basket (-11 ans). Cette année, nos bénévoles travaillent sur le nouveau projet pour que la fédération de basket nous accorde le renouvellement pour 3 saisons supplémentaires.

Tout au long de l'année, ce ne sont pas moins de 85 enfants, qui participent aux différentes actions menées par le Comité et le club (Noël, Carnaval, Fête du Mini, Féria Castelfondaise...). Cette année nos licenciés ont participé à l'opération Bouchon d'Amour.

DATES IMPORTANTES FIN DE SAISON :

- Féria Castelfondaise le 1^{er} Juin 2016 (réservé aux licenciés AGS)
- Tournoi SATAR U17 Masculins et Féminins le 4 Juin 2016
- Assemblée Générale le 11 Juin
- Sortie Aqualand le 2 Juillet (pour les U15 et U17 licenciés AGS)

PROCHAINS LOTOS AGS BASKET (20H30) :

10/06 - 24/06

Organisés par l'AGS Basket, le Club des Supporters et les Anciens de l'AGS.

COMITÉ DES FÊTES

LES FÊTES DE CASTELCULIER : UN VÉRITABLE SUCCÈS !

Du 1^{er} au 3 avril ont eu lieu les fêtes de Castelculier avec un concert de Parmazanas et Ziljakara le vendredi : salle comble dans une ambiance rock et festive.

Le samedi la soirée espagnole a réuni 170 personnes et Ambian's Animation a bien tenu parole puisque les convives ont bien dansé et la convivialité était au rendez-vous.

Merci à tous les bénévoles, aux artistes, animateurs, techniciens, traiteurs, associations. Merci à vous public de vous être déplacé si nombreux !

Nous espérons l'an prochain faire bouger encore les Castelfondais qu'ils soient jeunes ou moins jeunes. Nous réfléchissons déjà à une programmation.



Notez déjà dans vos agendas

notre prochaine date de l'été :

PROCHAIN RENDEZ-VOUS POUR LA FÊTE NATIONALE LE SAMEDI 16 JUILLET

A partir de 20h30 concert de MINIMA SOCIAL CLUB, qui n'a de minimal que son nom. Ce sera du grand show et un grand

saut dans un son rock'n'roll et alternatif à faire sauter les casquettes et claquer les bretelles !

Sorte de Blues Brothers des temps mo-

dernes, passant aisément du swing de la Nouvelle-Orléans au rock'n roll, armés de leur contrebasse, saxophone, harmonica, banjo et autres guitares, ces 6 musiciens ont ce petit supplément d'âme qui fait que le résultat est toujours percutant.

Ajoutez à ce détonnant cocktail une bonne humeur communicative et vous comprendrez vite d'où vous vient cette furieuse envie de vous déhancher !

A 23h, grand feu d'artifice suivi du bal populaire jusqu'au bout de la nuit !

Petite restauration sur place (grillades, frites, glaces) et buvette toute la soirée.

Toutes les infos détaillées sur notre page Facebook :

www.facebook.com/Comite-desFetesCastelculier



La Mairie de **Castelculier** est désormais sur **FACEBOOK**



Retrouvez toute notre actualité sur la page : **Ville de Castelculier**

Restez attentifs, échangez et profitez de ce nouvel espace !



> **C'est à vous !**

Faites-nous part de vos remarques et suggestions.

Cet espace du bulletin municipal vous est réservé .

Vous avez des remarques à nous faire, nous vous remercions de nous le faire savoir au moyen de cet imprimé que vous pouvez déposer à la mairie ou nous contacter par email : sandrine.mairie@castelculier.fr.

NOM : _____ PRÉNOM : _____

QUARTIER : _____ ADRESSE : _____
